

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RECONFINEMENT : LES COMMERCES DITS « NON ESSENTIELS » SACRIFIÉS
PAR UNE MESURE INCOMPRÉHENSIBLE, INJUSTIFIÉE, INÉQUITABLE**

À la suite de l'annonce par le Président de la République d'un nouveau confinement pour les commerces dits « non essentiels » jusqu'au 1^{er} décembre, l'Alliance du Commerce dénonce une **décision incompréhensible, injustifiée, inéquitable et qui aura des conséquences économiques et sociales dramatiques pour les entreprises et l'emploi.**

Une décision incompréhensible car seuls les commerces jugés non essentiels ainsi que les bars et les restaurants devront fermer à compter de vendredi alors même que l'industrie, les exploitations agricoles, les bâtiments et travaux publics continueront de fonctionner ! Comment comprendre que les Français puissent continuer à travailler dans les usines, à fréquenter les administrations et les transports publics mais qu'ils ne puissent pas se rendre dans certains de leurs commerces ?

Une décision injustifiée car à ce jour aucun cluster de contamination n'a été identifié au sein des commerces par Santé Publique France. Depuis le 11 mai dernier, les commerces ont massivement investi pour appliquer les règles sanitaires demandées par le Gouvernement : port du masque obligatoire, distanciation sociale, limitation des flux, etc. **L'Alliance du Commerce réaffirme sa volonté de pouvoir échanger avec le Gouvernement sur l'application des mesures sanitaires applicables dans les lieux de vente ainsi que, si besoin, leur aménagement afin d'accueillir en toute sécurité les clients.**

Une décision qui crée une inéquité de traitement entre les commerces physiques et les pure players. Alors même que les commerces non essentiels seront condamnés à la fermeture, leurs produits pourraient être vendus sans limite par les pure players et les autres commerces autorisés à ouvrir. Cette création d'un monopole de fait est inacceptable à l'approche de la période des fêtes de fin d'année qui représente une part importante de l'activité des commerçants (20% des ventes annuelles pour le marché de la mode).

Une décision qui aura des impacts considérables en matière économique et sociale.

Après deux mois de fermeture lors du premier confinement puis une reprise en demi-teinte cet été, les entreprises sont dans un état de fragilité extrême !

Alors que les entreprises se sont endettées à travers les PGE et doivent faire face à un mur de charge à rembourser, **ce nouveau confinement à une période cruciale de l'année portera un coup fatal à de nombreuses entreprises !**

Si le Président de la République a rappelé son ambition de sauver les entreprises « *quoi qu'il en coûte* », force est de constater que **les plans sociaux ainsi que les procédures de redressement et de liquidations judiciaires se sont multipliés ces derniers mois.** Dans le secteur de la mode organisé, ce sont **plus de 5000 emplois qui ont d'ores et déjà été supprimés.**

« Protéger notre économie » comme le réaffirme le Président de la République, c'est aussi sauver le commerce. C'est la raison pour laquelle, face à une décision incompréhensible, injustifiée, inéquitable, et aux conséquences dramatiques pour les entreprises et l'emploi, **l'Alliance du Commerce appelle les Députés et Sénateurs qui débattent actuellement des mesures de reconfinement à soutenir la réouverture des commerces dits non essentiels pour sauver les 1,2 millions d'emplois du commerce non alimentaire.**

En cas de maintien de cette décision, **elle envisagera toutes les voies de recours juridiques possibles.**

« Les commerces ne sont pas des lieux de contamination. Les masques sont portés, les clients se lavent les mains à l'entrée et à la sortie du magasin : tout le parcours client est sécurisé. Ainsi, la décision de fermer les commerces est totalement incompréhensible et tout aussi injuste. Nos commerces sont essentiels à la vie sociale et à l'économie de notre pays ! Il est essentiel de préserver coûte que coûte les emplois dans le secteur de la mode, tant fragilisé par le premier confinement et les crises successives. L'État ne doit pas créer par ce nouveau confinement une distorsion de concurrence inacceptable entre les commerces fermés et les pure players sur Internet », déclare Yohann Petiot, Directeur général de l'Alliance du Commerce.

Contact presse : Hélène Baratte, Responsable Communication de l'Alliance du Commerce –
01.40.15.60.71 - 06 29 61 88 90 - hbaratte@alliancecommerce.org

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente **27 000 magasins et 180 000 salariés** dans le secteur de l'équipement de la personne. Pour en savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/>